

Compte rendu de séance

Séance du 13 Septembre 2019

L' an 2019 et le 13 Septembre à 21 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

Présents : Mmes : DESROCHES Dominique, GOUARIN Elisabeth, JOUBERT Valérie, LENORMAND Hélène,
MM : ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE LOBKOWICZ Wenceslas, FOUET Daniel, GIRARD Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CLIQUE Isabelle à Mme LENORMAND Hélène

Absent(s) : Mmes : LEARD Katia, LEGRAND Sophie, MM : BABILLOT Christophe, BIDERER Olivier,
VALLENGIER Sébastien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 09/09/2019

Date d'affichage : 20/09/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme LENORMAND Hélène

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- D_2019_05_01 - Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- D_2019_05_02 - Avantage en nature frais de nourriture au personnel municipal basé sur le barème Urssaf
- D_2019_05_03 - Participation employeur au régime social de faveur
- D_2019_05_04 - Indemnité du Receveur Municipal
- D_2019_05_05 - Participation au fonctionnement de la classe CLIS 2018-2019 à Pacy
- D_2019_05_06 - Recrutement d'une entreprise pour les travaux sur les vitraux de l'église

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

réf : D 2019 05 01 - Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE** le Plan Communal de Sauvegarde.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 23/09/2019

et publication ou notification
du : 23/09/2019

Avantage en nature frais de nourriture au personnel municipal basé sur le barème Urssaf
réf : D 2019 05 02 - Avantage en nature frais de nourriture au personnel municipal basé sur le barème Urssaf

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de baser l'avantage en nature nourriture sur le barème Urssaf à compter du 01/09/2019.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 23/09/2019

et publication ou notification
du : 23/09/2019

Participation employeur au régime social de faveur
réf : D 2019 05 03 - Participation employeur au régime social de faveur

Considérant la délibération 2018_09_08 en date du 19/10/2018 concernant la convention de participation prévoyance au maintien de salaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant unitaire brut de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 01/10/2019 à 8 €.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 23/09/2019

et publication ou notification
du : 23/09/2019

Indemnité du Receveur Municipal
réf : D 2019 05 04 - Indemnité du Receveur Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Monsieur Thierry LOUGE pour l'année 2018,

- **QUE** cette indemnité sera calculée sur les bases définies dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité à savoir, 278.30 € brut pour la période de janvier à août 2019.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 23/09/2019

et publication ou notification
du : 23/09/2019

Participation au fonctionnement de la classe CLIS 2018-2019 à Pacy

réf : D 2019 05 05 - Participation au fonctionnement de la classe CLIS 2018-2019 à Pacy

Considérant la demande de participation de la commune de Pacy sur Eure pour les élèves scolarisés en classe CLIS.
Considérant que la participation de l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 930 € par élève,
Considérant qu'un élève scolarisé en CLIS réside à Breuilpont,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention 2018-2019 pour un montant de 930 € pour 1 élève.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 23/09/2019

et publication ou notification
du : 23/09/2019

Recrutement d'une entreprise pour les travaux sur les vitraux de l'église

réf : D 2019 05 06 - Recrutement d'une entreprise pour les travaux sur les vitraux de l'église

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 19/07/2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir l'entreprise Atelier de vitrail Gwenglass pour un montant de 33 540.84 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 23/09/2019

et publication ou notification
du : 23/09/2019

Complément de compte-rendu:

- **M. ALBARO** informe ou rappelle au conseil que :

- L'URSSAF a procédé à un contrôle cet été sur la période 2016 à 2018. Un redressement de 1 288 € sera demandé en raison d'une erreur sur les cotisations d'agents animateurs entre janvier et août 2016.

- Lors de l'inauguration de la mairie, prévue le 21 septembre, sont attendus Madame la Députée Séverine GIPSON, Madame la Sous-préfète des Andelys Virginie SENE ROUQUIER, Monsieur le Vice-président de la Région représentant Hervé MORIN Président de la Région, Monsieur le Président du Conseil Départemental Pascal LEHONGRE, Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération Frédéric DUCHE, Mesdames et Messieurs les Maires des communes alentours, ainsi que la présence possible de Monsieur le Ministre Sébastien LECORNU non encore confirmée.

- Le pont d'Arcole devrait être inscrit au syndicat de voirie.

- **M. BREMARD** informe le conseil que :

- 2 tentatives d'installation des gens du voyage cet été ont été stoppées.

- Des cambriolages, destruction et vol de voitures ont été fréquents cet été.

- Beaucoup de chantiers sur Breuilpont ont été réalisés cet été (peinture de la cantine, petits travaux divers et variés à l'école, embellissement des espaces verts autour de la mairie en vue de l'inauguration...).
- Une réflexion serait nécessaire pour embaucher ponctuellement des personnes d'Ateliers Protégés pour s'adapter à nos besoins saisonniers.
- La réfection prochaine du massif devant la place du général de Gaulle va avoir lieu.
- Les travaux de l'étang TPN pour évacuer les gravats sont en cours.
- Le syndicat de voirie a déjà procédé au rebouchage de trous et de réparations de voiries sur Breuilpont. Les travaux à la charge de la commune sur allée de morte île, régulièrement inondée, vont également commencer. Par la suite, le syndicat de voirie devrait reconnaître cet axe afin de prendre en charge l'entretien futur.
- L'entretien des cimetières a déjà débuté.

- **Question posée par Mme DEROCHE** : à qui incombe l'entretien du Val Robinson ?

- Réponse de M. BREMARD : Ce qui est à la SECOMILE doit être entretenu par la SECOMILE. Le talus appartient cependant à la mairie, nous en faisons donc l'entretien.

- **Question posée par Mme GOARIN** : où est placée la Marianne ?

- Réponse de M. ALBARO : Elle est actuellement à l'accueil de la mairie.

- **M. FOUET** informe le conseil que :

- À la suite de l'appel à mémoire pour Messieurs TIERCELIN et BERARD, nous avons reçu un recueil sur un compagnon de captivité de Monsieur BERARD.

- CMJ : une proposition aux jeunes va être faite pour enregistrer les histoires avec les voix des jeunes et mettre les enregistrements sur le site internet de Breuilpont

- Une proposition de panneau a été faite pour afficher les différents lieux de Breuilpont à voir, à mettre au niveau du train de Breuilpont. A voir pour faire éventuellement avec l'association du train ou/et avec l'office du tourisme et/ou par nous-même.

Informations et questions diverses.

Séance levée à: 23:40

Validé par la/le Secrétaire de séance et par le Président de séance.